ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

énergie nucléaire

Question écrite n° 11305

Texte de la question

M. Bruno Bourg-Broc demande à M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie de lui préciser la nature, les perspectives et les échéances des réflexions de la direction de la sécurité des installations nucléaires (DSIN) à l'égard de l'allongement de la « durée de vie des centrales nucléaires » (Le Monde, du 15 août 1997).

Texte de la réponse

La Direction de la sûreté des installations nucléaires (DSIN) considère comme prioritaire la gestion du vieillissement des centrales nucléaires. Electricité de France a apporté, dans un dossier de synthèse transmis en juin 1997, les premiers éléments visant à justifier une durée de vie des centrales d'au moins quarante ans. La DSIN attend des éléments techniques plus précis permettant l'évaluation de la durée de vie de certains équipements critiques, en particulier la cuve du réacteur et l'enceinte de confinement. Les dossiers transmis par Electricité de France concernant ces deux équipements seront examinés par la DSIN et ses appuis techniques en 1998 et 1999. Des garanties doivent aussi être apportées pour démontrer la faisabilité de la répartition et du remplacement d'autres équipements pour lesquels ces opérations auraient des impacts importants en termes de coût, de dosimétrie ou de disponibilité des centrales. De plus, la DSIN estime qu'un effort important devra être fait par Electricité de France dans le domaine de l'inspection des équipements, afin de détecter suffisamment tôt d'éventuelles dégradations dues au vieillissement. Elle fera part de ses demandes à Electricité de France sur ces deux aspects en 1998.

Données clés

Auteur : M. Bruno Bourg-Broc
Circonscription : Marne (4e circonscription) - Rassemblement pour la République
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 11305
Rubrique : Énergie et carburants
Ministère interrogé : économie
Ministère attributaire : économie

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 9 mars 1998, page 1281
Réponse publiée le : 13 avril 1998, page 2099